Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260409-2026_DELIB22-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 27/2026

SEANCE DU JEUDI 9 AVRIL 2026 à 19H00

Date de convocation :	2 avril 2026	Conseillers en exercice :	14
Date d'affichage :	2 avril 2026	Conseillers présents :	12
		Conseillers votants :	14

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Franck PAULAY, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, Mikaël LEROUX et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, , Hélène PERRAUD, , Nathalie TACHET, Laura LE PAGE et Victoire DENIGOT

Étaient absentes : Mesdames Julie COLLOMBAT (donne pouvoir à Nathalie TACHET) et Virginie BLEUNVEN COSTE (donne pouvoir à Franck PAULAY)

Monsieur Jérôme BOSSAY est désigné secrétaire de séance

Dispositif argent de poche – année 2026

Monsieur Jérôme BOSSAY propose au Conseil Municipal de remettre en place le dispositif « Argent de poche » pour la saison 2026.
Ce dispositif donne la possibilité aux adolescents âgés de 16 et 17 ans d'effectuer des petites missions de proximité pendant les vacances scolaires.

En contrepartie de leur investissement, les participants reçoivent une indemnité de 15 € par jour dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée (3H00).

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : espaces verts, entretien des bâtiments ou camping municipal. Ils seront accompagnés d'un employé communal qui les encadrera pendant tout le temps de leur activité.

Conditions de participation :

- Avoir entre 16 et 17 ans
- Habiter La Roche-Bernard
- Chaque jeune participera au maximum à 5 demi-journées par période de vacances scolaires

Pour candidater, les jeunes devront retirer un dossier d'inscription en Mairie. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 31 mai 2026.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260409-2026_DELIB22-DE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE de mettre en place le dispositif « Argent de poche » pour toutes les périodes des vacances scolaires au titre de l'année 2026**

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,

Bruno LE BORGNE

